
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mercredi 25 novembre 2015, aux bureaux de la MRC, point de services de Maniwaki, situés au 186, rue King, dans la ville de Maniwaki à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Michel Merleau.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Denis Charron
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivette
Monsieur le conseiller Réjean Major
Madame la conseillère Chantal Lamarche
Monsieur le conseiller Bernard Cayen
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Ota Hora
Monsieur le conseiller Morris O'Connor
Madame la conseillère Joanne Poulin
Monsieur le conseiller Gérard Coulombe
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Monsieur le conseiller Robert Coulombe
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller André Carle

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Kazabazua
Low
Gracefield
Grand-Remous
Lac-Sainte-Marie
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, directrice générale et madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière.

Des journalistes, des cadres de la MRC ainsi que quelques citoyens sont également présents.

Préambule

Présentation de nouveaux employés de la MRC en préambule de la séance ordinaire, soit M. Louis Gauthier, coordonnateur-préventionniste en sécurité incendie et M. Félix Nadeau-Rochon, coordonnateur adjoint au service de l'aménagement du territoire.

Ouverture de la séance par le préfet

Monsieur le Préfet déclare la séance ouverte à 18 h et aborde ensuite l'ordre du jour.

2015-R-AG369

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 25 novembre 2015

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 25 novembre 2015 soit adopté avec l'ajout des points suivants;

- 110-7 Répartition régionale – Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
- 110-8 Publicité – Répertoire de l'industrie aérospatiale
- 110-9 Félicitations à Mme Anne-Marie Éthier – Personnalité de l'année 2015 – Chambre de commerce de Gatineau.

Il est également convenu de traiter le point 110-4 avant le point 110-3, en suivi des points relatifs au budget 2016.

ADOPTÉE

2015-R-AG370

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 20 octobre 2015

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par madame la conseillère Joanne Poulin, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Information – Dépôt du rapport d'activités du préfet – Période du 21 octobre au 25 novembre 2015

Le rapport d'activité du préfet est reporté à la séance du 8 décembre prochain. Il sera entre autres question du mi-mandat à la préfecture.

2015-R-AG371

Radio communautaire CHGA – Acceptation d'une proposition publicitaire « Clé en main » pour l'année 2016

Considérant que la Radio communautaire CHGA offre à la MRC le renouvellement du forfait publicitaire annuel « Clé en main »;

Considérant que cette activité publicitaire vise à informer la population des actualités qui se déroulent dans les municipalités et à la MRC;

Considérant, de plus, que cette activité publicitaire vise à faire connaître la Vallée-de-la-Gatineau tant aux vacanciers de passage dans la MRC qu'aux villégiateurs et résidents de la région.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau accepte la proposition publicitaire « Clé en main » reçue de la Radio CHGA qui se compose de deux volets, soient :

Volet 1 :

- 1- Chronique touristique été 2016.

Volet 2 :

- 1- Souhais des fêtes (6);
- 2- Banque de 25 publicités de 30 secondes avec 3 productions à offrir à un organisme au choix de la MRC;
- 3- 1 chronique historique de la MRC diffusée pendant 21 jours;
- 4- 10 annonces d'événements municipaux à raison de 4 par jour pendant 7 jours;
- 5- 6 entrevues de 5 minutes sur les événements culturels organisés par la MRC;
- 6- Bandeau publicitaire sur le site web.

Le tout à valeur forfaitaire de 5 010 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

2015-R-AG372

Autorisation - Recherche de prix pour des services professionnels de consultation en droit municipal et en relations de travail (retainer)

Considérant que des services professionnels de consultation en droit municipal et en relations de travail (retainer) sont requis de temps à autre pour des questions d'ordre général par la direction générale de la MRC;

Considérant que de tels services pourraient être dispensés par des firmes d'avocats situées en Outaouais et qu'une recherche de prix devra être effectuée afin d'octroyer un contrat pour des services professionnels de consultation en droit municipal et un contrat pour des services professionnels de consultation en relations de travail;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre du 4 novembre 2015 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise la direction générale à effectuer une recherche de prix afin d'octroyer un contrat pour des services

professionnels de consultation en droit municipal et un contrat pour des services professionnels de consultation en relations de travail.

ADOPTÉE

2015-R-AG373

Appui à la municipalité de Low – Maintien des services du CLSC

Considérant la résolution adoptée par le Conseil de la municipalité de Low demandant le maintien des services offerts par le CLSC dans la municipalité de Low, lesquels permettent de desservir les résidents du secteur sud de la MRC;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre du 4 novembre 2015 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Morris O'Connor, appuyé par monsieur (madame) le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu d'appuyer la municipalité de Low dans leurs démarches afin de demander le maintien des services offerts par le CLSC de Low.

ADOPTÉE

2015-R-AG374

Processus de dotation et autorisation d'embauche – Poste de technicien en administration

Considérant le départ de la technicienne en administration dont les fonctions étaient principalement dédiées au suivi de l'entente de délégation de gestion de la villégiature, du sable et du gravier intervenue avec le MRN ainsi qu'à certaines tâches relevant de la direction des ressources financières

Considérant qu'un processus de dotation pour l'embauche d'un nouveau technicien en administration dans ce service doit rapidement être lancé;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 4 novembre 2015, pour le lancement d'un processus de dotation et l'autorisation d'embauche du candidat retenu par le comité de sélection, suite au processus de sélection à être réalisé.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu qu'un comité de sélection soit formé dans le cadre du processus de dotation du poste de technicien en administration et que ce comité soit autorisé à procéder à l'embauche du candidat retenu suite aux résultats obtenus lors du processus de sélection.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Présentation, article 9 Loi sur le traitement des élus municipaux – Projet de règlement 2015-282 « Modifiant les règlements 2010-215 et 2014-260 concernant la rémunération du préfet et des membres du Conseil et modifiant les comités trouvant application »

Présentation, en vue de l'adoption à une séance subséquente, du projet de règlement 2015-282 « « Modifiant les règlements 2010-215 et 2014-260 concernant la rémunération du préfet et des membres du Conseil et modifiant les comités trouvant application ». Le contenu du projet de règlement est présenté aux membres.

2015-R-AG375

Autorisation de signature – Entente de gestion concernant la réfection, l'amélioration ou la reconstruction des traverses de cours d'eau du domaine de l'État dans la région de l'Outaouais dans le cadre de l'Entente Canada-Québec – Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Considérant le dépôt de projets au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour la restauration de traverses de cours d'eau par la MRC;

Considérant que les projets déposés, répondant aux critères du MFFP, ont été choisis pour le financement des travaux;

Considérant que ces projets ayant été retenus, une entente de gestion comprenant les modalités de réalisation des travaux et les documents à fournir devra être signée entre la MRC et le MFFP.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu d'autoriser monsieur le préfet Michel Merleau et/ou Mme la directrice générale Lynn Kearney à signer, pour et au nom de la MRC, l'Entente de gestion concernant la réfection, l'amélioration ou la reconstruction des traverses

de cours d'eau du domaine de l'État dans la région de l'Outaouais dans le cadre de l'Entente Canada-Québec intervenue avec le MFFP.

ADOPTÉE

2015-R-AG376

Modification de la résolution 2014-R-AG282 – Nomination des inspecteurs en gravières et sablières – Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État

Considérant que la MRC doit procéder à la nomination d'inspecteurs en gravières et sablières pour la prise en charge des pouvoirs et responsabilités énoncés à l'« Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État »;

Considérant que suite au départ de Mme Marie-Ève Lyrette, nommée inspectrice en gravières et sablières en vertu de la résolution 2014-R-AG282, la MRC doit procéder à son remplacement à ce titre.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par madame la conseillère Joanne Poulin, propose et il est résolu de nommer M. Jean-Guy Boissonneault en remplacement de Mme Marie-Ève Lyrette, au titre d'inspecteur en gravières et sablières, pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, et de l'autoriser à exercer les pouvoirs et responsabilités prévues à l'« Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État » en matière de l'exploitation du sable et du gravier, au même titre que les autres inspecteurs nommés en vertu de la résolution 2014-R-AG282.

ADOPTÉE

2015-R-AG377

Modification de la résolution 2014-R-AG321 – Nomination des inspecteurs en matière de gestion foncière, Loi sur les terres du domaine de l'État – Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État

Considérant que la MRC doit procéder à la nomination d'inspecteurs en matière de gestion foncière pour la prise en charge des pouvoirs et responsabilités énoncés à l'« Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État »;

Considérant que suite au départ de Mme Marie-Ève Lyrette, nommée inspectrice en matière de gestion foncière pour la MRCVG en vertu de la résolution 2014-R-AG321, la MRC doit procéder à son remplacement à ce titre.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu de nommer M. Jean-Guy Boissonneault en remplacement de Mme Marie-Ève Lyrette, au titre d'inspecteur en matière de gestion foncière, pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, et de l'autoriser à exercer les pouvoirs et responsabilités prévues à l'« Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État » et à la Loi sur les terres du domaine de l'État, au même titre que les autres inspecteurs nommés en vertu de la résolution 2014-R-AG321.

ADOPTÉE

2015-R-AG378

TNO – Adoption du budget 2016 de la RIAM – Article 603 du Code municipal du Québec

Considérant que la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM) est régie par les articles 579 et suivants du Code municipal;

Considérant que l'article 603 du Code municipal stipule que le budget d'une régie intermunicipale doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

Considérant que le territoire des territoires non organisés de la MRC est soumis à la compétence de la RIAM, la MRC devant adopter le budget de la RIAM à ce titre;

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC adopte, pour les territoires non organisés de la MRC, le budget 2016 de la RIAM tel que transmis à cette fin.

ADOPTÉE

2015-R-AG379

Avis de motion – Règlement 2015-283 « Concernant l'adhésion de la Municipalité régionale de Comté de La Vallée-de-la-Gatineau à l'Entente relative à la Cour municipale commune de la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Ronald Cross qu'un règlement portant le numéro 2015-283 autorisant l'adhésion de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'entente relative à la Cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Note au procès-verbal – Mot du préfet – Prévisions budgétaires 2016

Monsieur le préfet Michel Merleau, préalablement à la présentation des prévisions budgétaires 2016, fait la lecture d'un texte : « Un budget stratégique pour notre développement ».

2015-R-AG380

Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016 – Partie 1 – Partie commune à toutes les municipalités

Monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016, pour la partie I du budget, commune à l'ensemble des municipalités et aux territoires non organisés, comportant des dépenses de fonctionnement de 5 611 755 \$, des affectations et activités d'investissements de 200 738 \$ et des revenus de 5 812 493 \$.

ADOPTÉE

2015-R-AG381

Adoption des répartitions 2016 (Quotes-parts) – Partie 1 – Partie commune à toutes les municipalités

Considérant que la base de répartition de certaines charges aux municipalités locales pour l'exercice financier 2016 est la richesse foncière uniformisée constatée le 15 novembre 2015, en vertu de l'article 3 du règlement n° 2001-128 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et adoptée pour l'exercice financier visé par la résolution 2014-R-AG384 en date des présentes;

Considérant que les bases de répartitions de certaines autres charges sont fixées par divers règlements du Conseil pris en vertu de l'article 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Coulombe, propose et il est résolu que la répartition des charges pour l'année 2016, toutes bases confondues, soit adoptée, sous réserve des considérants ci-haut énumérés, telle que présentée dans le tableau suivant :

Municipalité	Charge (Quote-part) 2016
Aumond	86 715 \$
Blue Sea	158 340 \$
Bois-Franc	44 624 \$
Bouchette	128 058 \$
Cayamant	142 725 \$
Déléage	130 614 \$
Denholm	103 252 \$
Egan-Sud	54 029 \$
Gracefield	429 189 \$
Grand-Remous	109 943 \$
Kazabazua	143 065 \$
Lac Ste-Marie	229 105 \$
Low	164 163 \$
Maniwaki	277 862 \$
Messines	205 063 \$
Montcerf-Lytton	63 680 \$
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	103 091 \$
Territoires non organisés (TNO)	34 725 \$
	2 608 243 \$

ADOPTÉE

2015-R-AG382

Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016 – Partie 2 – Traitement des eaux usées – Certaines municipalités

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016, pour la partie 2 du budget s'appliquant à certaines municipalités, à l'égard du traitement des eaux usées, comportant des dépenses de fonctionnement de 434 259 \$, des affectations et autres activités de 219 116 \$ et des revenus de 653 375 \$.

ADOPTÉE

2015-R-AG383

Adoption des répartitions 2016 (Quotes-parts) – Partie 2 – Traitement des eaux usées – Certaines municipalités

Considérant que les bases de répartitions de certaines charges sont fixées par divers règlements du Conseil pris en vertu de l'article 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 205.1 de la Loi, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau peut déterminer la répartition de dépenses selon tout critère qu'elle juge approprié;

Considérant qu'en vertu des règlements 2004-145, 2004-154 et 2008-197, le Conseil de la MRC a établi que les dépenses relatives au traitement des eaux usées seraient réparties sur la base du « nombre équivalent d'unités de logement ».

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu que la répartition des charges pour l'année 2016, toutes bases confondues, soit adoptée, sous réserve des considérants ci-haut énumérés, telle que présentée dans le tableau suivant :

Municipalité	Charge (Quote-part) 2016
Aumond	29 548 \$
Blue Sea	40 015 \$
Bois-Franc	13 133 \$
Bouchette	23 600 \$
Cayamant	47 622 \$
Déléage	54 968 \$
Denholm	27 240 \$
Egan-Sud	14 465 \$
Gracefield	97 194 \$
Grand-Remous	42 843 \$
Kazabazua	40 080 \$
Lac Ste-Marie	37 772 \$
Low	39 658 \$
Maniwaki	0 \$
Messines	62 835 \$
Montcerf-Lytton	22 950 \$
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	25 973 \$
Territoires non organisés (TNO)	3 478 \$
	623 375 \$

ADOPTÉE

2015-R-AG384

Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016 – Partie 3 – Dépenses relatives aux opérations de gestion des matières résiduelles – Certaines municipalités

Monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016, pour la partie 3 du budget, s'appliquant à certaines municipalités et, notamment, à l'égard du Centre de transfert et de la démarche régionale avec Tricentris, comportant des dépenses de fonctionnement de 1 585 805 \$, des affectations et activités d'investissements de 62 325 \$ et des revenus de 402 456 \$.

Il est également résolu de mandater le comité de l'Environnement afin de revoir la répartition des différents déchets (matières résiduelles et matériaux secs), au cours de l'année 2016, en vue de la présentation des prévisions budgétaires 2017.

ADOPTÉE

Adoption des répartitions 2016 (Quotes-parts) – Partie 3 – Dépenses relatives aux opérations de gestion des matières résiduelles – Certaines municipalités

Considérant que les bases de répartitions de certaines charges sont fixées par divers règlements du Conseil pris en vertu de l'article 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 205.1 de la Loi, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau peut déterminer la répartition de dépenses selon tout critère qu'elle juge approprié;

Considérant que par l'adoption des règlements 2011-230 et 2012-235, le Conseil de la MRC a établi le mode de répartition des dépenses relatives aux opérations de gestion des matières résiduelles.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que la répartition des charges pour l'année 2016, toutes bases confondues, soit adoptée, sous réserve des considérants ci-haut énumérés, telle que présentée dans le tableau suivant :

Municipalité	Charge (Quote-part) 2016
Aumond	41 676 \$
Blue Sea	59 769 \$
Bois-Franc	21 213 \$
Bouchette	62 644 \$
Cayamant	61 657 \$
Déléage	97 264 \$
Denholm	985 \$
Egan-Sud	31 486 \$
Gracefield	247 164 \$
Grand-Remous	69 749 \$
Kazabazua	1 484 \$
Lac Ste-Marie	1 048 \$
Low	1 578 \$
Maniwaki	362 642 \$
Messines	94 462 \$
Montcerf-Lytton	53 320 \$
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	37 534 \$
Territoires non organisés (TNO)	
	1 245 674 \$

ADOPTÉE

Adoption de la richesse foncière uniformisée 2016

Monsieur le conseiller Bernard Cayen, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu d'adopter la richesse foncière uniformisée pour l'année 2016, telle que constatée le 15 novembre 2015, correspondant à une valeur de 2 647 823 201 \$ pour l'ensemble des municipalités et territoires constituants.

ADOPTÉE

Contribution financière de 3 000 \$ au Rallye Perce-Neige, édition 2016

Considérant la demande de contribution financière reçue des organisateurs du Rallye Perce-Neige pour l'année 2016;

Considérant la recommandation des membres du comité plénier du 18 novembre 2015 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'octroyer une contribution financière de 3000 \$ pour l'édition 2016 du Rallye Perce-Neige.

ADOPTÉE

Félicitations à la Ville de Maniwaki – Classification horticole des Fleurons du Québec – Conservation des 4 fleurons

Il est résolu à l'unanimité de féliciter la Ville de Maniwaki et ses employés pour la conservation des 4 fleurons attribués dans le cadre de la Classification horticole des Fleurons du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-R-AG389

Désignation de monsieur le conseiller Gérard Coulombe au titre de représentant de la MRC au sein de l'organisme Aire faunique communautaire du Réservoir Baskatong (renouvellement de mandat)

Considérant que le 24 octobre dernier, monsieur Daniel Blais, directeur général de Pêche Sportive du Réservoir Baskatong faisait parvenir une lettre à la MRCVG afin de l'informer que le mandat du membre délégué (Gérard Coulombe) au sein de son organisation arrivait à échéance le 31 décembre 2015;

Considérant que le mandat des membres est de deux ans;

Considérant le rôle de premier plan que joue cette organisation dans la gestion de l'Aire faunique communautaire du réservoir Baskatong;

Considérant que la corporation a pour mission de prendre en charge la gestion de la pêche sportive sur le territoire de l'AFC, de même que de contribuer à la conservation et à la protection de la ressource et de mettre en valeur les activités de la pêche sportive;

Considérant qu'il est opportun de procéder, par résolution, à la nomination du membre délégué par la MRCVG au sein de la corporation Pêche Sportive du Réservoir Baskatong pour les années 2016 et 2017.

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guidon, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau nomme monsieur le conseiller Gérard Coulombe à titre de membre délégué au sein de la corporation Pêche Sportive du Réservoir Baskatong.

ADOPTÉE

2015-R-AG390

Répartition régionale – Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

Considérant la résolution 2015-R-AG326 autorisant la signature d'une entente avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

Considérant la résolution 2015-R-AG327 par laquelle les signataires de l'entente intervenue avec le MFFP (MRC de l'Outaouais et Ville de Gatineau), ont convenu du choix de l'organisme mandaté pour assurer la coordination de la Table GIRT régionale, soit la MRC Pontiac;

Considérant que suite à ce mandat, la MRC Pontiac a proposé une répartition régionale des sommes attribuées par le MFFP dans le cadre du PADF, laquelle a été adoptée par la Table des préfets de l'Outaouais;

Considérant que le Conseil de la MRCVG est en accord avec la répartition régionale proposée pour chacune des MRC de l'Outaouais et la Ville de Gatineau, de même qu'avec les montants minimums prévus pour la réalisation de travaux sylvicoles sur TPI de 51 025,73 \$, ceux pour la réalisation de travaux sylvicoles sur terres privées de 52 299,20 \$ et en travaux de voirie multiusage pour 49 013,20 \$, mais souhaite que le comité Multiressources puisse étudier la ventilation du montant de base de 23 540,44 \$ afin de formuler des recommandations au Conseil de la MRC pour son utilisation.

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par madame la conseillère Joanne Poulin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC adopte la répartition régionale proposée des sommes attribuées dans le cadre du PADF, pour un montant de 175 878,57 \$ sur un total de 470 808,80 \$, de même que la répartition de base par activité proposée, mais demande au comité Multiressources de la MRC d'étudier la répartition du montant de base de 23 540,44 \$ prévu audit programme, afin de formuler des recommandations au Conseil de la MRC pour son utilisation.

ADOPTÉE

2015-R-AG391

Publicité – Répertoire de l'industrie aérospatiale

Considérant la réédition, tous les deux ans, du répertoire de l'industrie aérospatiale par Aéro Montréal;

Considérant l'invitation reçue de publier une annonce dans ce répertoire pour la RIAM;

Considérant que ce document à forte visibilité sera édité à plus de 2 000 exemplaires et distribué dans l'ensemble des salons et événements professionnels de l'industrie aérospatiale au Québec et à l'étranger et qu'il sera également disponible sur le site Internet de Aéro Montréal;

Considérant la volonté du Conseil de la MRC de promouvoir les installations disponibles à la RIAM.

En conséquence, monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu d'autoriser la direction générale de la MRC à publier une page dans l'Annuaire 2016 du répertoire de l'industrie aérospatiale, au coût de 3 000 \$, afin de promouvoir les installations de la RIAM.

ADOPTÉE

2015-R-AG392 **Félicitations à Mme Anne-Marie Éthier – Personnalité de l'année 2015 – Chambre de commerce de Gatineau**

Il est unanimement résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau félicite Mme Anne-Marie Éthier, native de Vallée-de-la-Gatineau, élue personnalité de l'année 2015 lors du plus récent gala de la Chambre de commerce de Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-R-AG393 **Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 21 octobre au 25 novembre 2015**

Madame la conseillère Joanne Poulin, appuyée par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques MRC pour la période du 21 octobre au 25 novembre 2015, totalisant un montant de 274 481,25 \$.

ADOPTÉE

2015-R-AG394 **Prélèvements bancaires – MRC – Période du 21 octobre au 25 novembre 2015**

Madame la conseillère Joanne Poulin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 21 octobre au 25 novembre 2015, totalisant un montant de 325 386,24 \$.

ADOPTÉE

2015-R-AG395 **Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 25 novembre 2015**

Madame la conseillère Joanne Poulin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 25 novembre 2015 totalisant un montant de 292 693,13 \$.

ADOPTÉE

2015-R-AG396 **Adoption du registre des chèques – TNO – Période du 21 octobre au 25 novembre 2015**

Madame la conseillère Joanne Poulin, appuyée par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté le registre des chèques TNO pour la période du 21 octobre au 25 novembre 2015, totalisant un montant de 31 755,69 \$.

ADOPTÉE

2015-R-AG397 **Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 25 novembre 2015**

Monsieur le conseiller Morris O'Connor, appuyé par madame la conseillère Joanne Poulin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs TNO au 25 novembre 2015 totalisant un montant de 483,23 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussignée, Lynn Kearney, directrice générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Lynn Kearney,
Secrétaire-trésorier et directrice générale

2015-R-AG398

Adoption du taux d'intérêt applicable sur les comptes en souffrance pour l'année 2016 (15 % annuellement)

Monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu qu'un taux d'intérêt de 15 % par année soit appliqué sur tout compte en souffrance dû à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et aux territoires non organisés pour l'année 2016.

ADOPTÉE

2015-R-AG399

Dotation au poste de coordonnateur adjoint au service de l'aménagement du territoire – Entérinement de l'embauche effective de M. Félix Nadeau-Rochon par le comité de sélection

Considérant la résolution 2015-R-AG285 adoptée par le Conseil de la MRCVG autorisant le lancement d'un processus de dotation pour l'embauche d'un coordonnateur adjoint au service de l'aménagement du territoire et autorisant le comité de sélection à embaucher le candidat retenu, pour entérinement subséquent par le Conseil de la MRC;

Considérant que quatre des cinq candidats présélectionnés se sont présentés à l'entrevue, et qu'à la suite à une période d'évaluation ayant suivi les entrevues, les membres présents du comité de sélection, en sont venus à une recommandation d'embauche.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau embauche monsieur Félix Nadeau-Rochon au poste de coordonnateur adjoint au service de l'aménagement du territoire, selon les conditions de travail en vigueur à la Politique du personnel de la MRCVG.

ADOPTÉE

2015-R-AG400

Projet de Plan de gestion des matières résiduelles – Formation d'une commission aux fins des consultations publiques – Nomination des membres et détermination des modalités par la direction générale

Considérant l'adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau par la résolution 2015-R-AG338;

Considérant que conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRCVG doit tenir des assemblées publiques sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles adopté;

Considérant que la MRCVG doit tenir ses assemblées publiques par l'intermédiaire d'une commission créée par le Conseil, formée des membres qu'il désigne et présidée par le préfet ou par un autre membre de la commission désigné par le préfet;

Considérant que la *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit également que le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique peut être délégué au secrétaire (secrétaire-trésorier de la MRC) par le Conseil de la MRCVG;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'environnement à l'occasion d'une rencontre tenue le 29 octobre 2015 pour la formation de cette commission.

En conséquence, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG délègue à la directrice générale de la MRCVG le pouvoir de nommer les représentants de la Commission aux fins

des consultations publiques sur le PGMR et lui délègue également le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique.

ADOPTÉE

2015-R-AG401 **Avis de motion – Projet de règlement 2015-284 « Modifiant le règlement 2015-277 relatif à la tarification pour des services rendus à des tiers (incluant écocentre) »**

Avis est donné par monsieur le conseiller Neil Gagnon, qu'un projet de règlement portant le numéro 2015-284 « Modifiant le règlement 2015-277 relatif à la tarification pour des services rendus à des tiers (incluant Écocentre) » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

2015-R-AG402 **Nomination de monsieur le conseiller Gaétan Guindon au titre de président du comité de l'aménagement et du développement**

Considérant la résolution no 2015-R-AG331, adoptée en date de la séance ordinaire du 20 octobre 2015, par laquelle le Conseil a fusionné le CADÉ ainsi que le CRDS en un seul comité, afin de former le comité de l'Aménagement et de Développement « CAD »;

Considérant qu'un membre du Conseil doit être nommé pour assurer la présidence de ce comité;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement, lors de la rencontre du comité Plénier du 18 novembre 2015, pour cette nomination.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par madame la conseillère Joanne Poulin, propose et il est résolu de nommer monsieur le conseiller Gaétan Guindon au titre de président du comité de l'Aménagement et de Développement.

ADOPTÉE

2015-R-AG403 **Certificat de conformité – Règlement modificateur 08-2012 du règlement de zonage numéro 201 – Municipalité Kazabazua**

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. 19-1), le conseil a pris connaissance du règlement modificateur 08-2012 du règlement de zonage modifiant le règlement numéro 201, adopté par le conseil de la municipalité de Kazabazua;

Considérant que le conseil a aussi pris connaissance du rapport du Service de l'aménagement et de développement du territoire quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement modificateur 08-2012 du règlement de zonage modifiant le règlement numéro 201 adopté par le conseil de la municipalité de Kazabazua et demande à la directrice générale ou à la greffière d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

ADOPTÉE

2015-R-AG404 **Certificat de conformité – Règlement modificateur 02-01-01 du règlement de zonage numéro 201 – Municipalité Kazabazua**

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. 19-1), le conseil a pris connaissance du règlement modificateur 02-01-01 du règlement de zonage modifiant le règlement numéro 201, adopté par le conseil de la municipalité de Kazabazua;

Considérant que le conseil a aussi pris connaissance du rapport du Service de l'aménagement et de développement du territoire quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement modificateur 02-01-01 du règlement de zonage modifiant le règlement numéro 201 adopté par le conseil de la municipalité de Kazabazua et demande à la directrice générale ou à la greffière d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

ADOPTÉE

2015-R-AG405

Certificat de conformité – Règlement modificateur 08-2013 du règlement de zonage numéro 201 – Municipalité Kazabazua

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. 19-1), le conseil a pris connaissance du règlement modificateur 08-2013 du règlement de zonage modifiant le règlement numéro 201, adopté par le conseil de la municipalité de Kazabazua;

Considérant que le conseil a aussi pris connaissance du rapport du Service de l'aménagement et de développement du territoire quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

En conséquence, monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement modificateur 08-2013 du règlement de zonage modifiant le règlement numéro 201 adopté par le conseil de la municipalité de Kazabazua et demande à la directrice générale ou à la greffière d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

ADOPTÉE

2015-R-AG406

Parc linéaire – Permission de traverse ponctuelle du Parc linéaire de la MRCVG – Société sylvicole de la Haute-Gatineau

Considérant que selon le Bail conclu avec le gouvernement du Québec et la politique de gestion du parc linéaire, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a la faculté, sous certaines conditions, d'accorder des permissions révocables pour des activités et usages dérogeant au règlement sur les activités et usages autorisés dans le complexe récréotouristique;

Considérant que le 5 novembre 2015, la Société Sylvicole de la Haute-Gatineau (SSHG) adressait une demande à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau afin d'obtenir une permission de traverse ponctuelle du parc linéaire de la MRCVG;

Considérant que la demande consiste à permettre à la SSHG et ses mandataires éventuels d'accéder à une zone dans laquelle la SSHG effectue des travaux selon une prescription sylvicole;

Considérant que la traverse du parc linéaire est rendue nécessaire afin de sortir, par camion, le bois coupé à l'Est de l'emprise du parc linéaire;

Considérant que l'emplacement des travaux visés par la présente demande se situe à l'Est de l'emprise du parc linéaire, entre l'emprise et le lac du Castor Blanc, sur le territoire de la Ville de Gracefield;

Considérant que la demande de permission déposée par SSHG ne requiert pas de structure permanente et vise une permission de circulation transversale temporaire;

Considérant que la compagnie SSHG et ses mandataires se sont engagés à respecter les conditions et engagements prévus par la MRC et de notamment, veiller à la sécurité des usagers du parc linéaire, de même que de remettre le site en état à la fin des opérations;

Considérant que la permission de traverse se termine le 24 décembre 2015 à midi.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Cayen propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve la permission de traverse ponctuelle du parc linéaire, telle que prévue à l'entente signée avec la Société sylvicole de la Haute-Gatineau.

ADOPTÉE

2015-R-AG407

Adoption – Plan de développement de la zone agricole – Document final

Considérant la résolution 2015-R-AG359 par laquelle le Conseil de la MRCVG a adopté le plan d'action du Plan de développement de la zone agricole Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que suite à cette adoption, le Plan de développement de la zone agricole Vallée-de-la-Gatineau a été finalisé et a été présenté aux membres du Conseil pour adoption;

Considérant la volonté du Conseil de la MRC de prendre connaissance des actions proposées aux PDZA afin d'évaluer lesquelles pourront être mises en place pour répondre aux besoins du milieu.

En conséquence, madame la conseillère Joanne Poulin, appuyée madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG adopte le Plan de développement de la zone agricole Vallée-de-la-Gatineau tel que présenté.

ADOPTÉE

Varia pour information

Monsieur le préfet rappelle aux membres ainsi qu'au public présent que la prochaine séance ordinaire du conseil de la MRC aura lieu le 8 décembre prochain à compter de 16 h dans les locaux de la MRC à Maniwaki.

Période de questions et parole au public

Madame Kimie Désabrais, contribuable de la municipalité de Grand-Remous, s'adresse aux membres du Conseil concernant un projet de carrière de calcite et de marbre. Mme Désabrais formule une demande aux membres du comité d'Aménagement et de développement afin de pouvoir présenter son projet lors d'une prochaine rencontre du comité. Mme Désabrais est invitée à transmettre copie de son projet ainsi que de sa demande à la MRC, via la greffière, afin que la demande de présentation au CAD puisse être étudiée lors d'une prochaine rencontre.

Monsieur André Beauchemin, vice-président du Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau, souhaite d'abord remercier Monsieur le conseiller Alain Fortin pour la présidence du Forum du Regroupement tenu au printemps dernier. Il remercie également la MRC pour sa participation à la campagne de promotion « Héros de l'eau » et invite les municipalités à répondre à l'appel lancé pour l'adhésion au Regroupement, au coût de 250 \$.

2015-R-AG408

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu de clore la présente séance à 19 h.

ADOPTÉE

Michel Merleau
Préfet

Véronique Denis
Greffière et adjointe
à la direction générale